

# CONSÉQUENCES DU HARCÈLEMENT

## LE HARCÈLEMENT PEUT ENTRAINER...

1

des conséquences psychologiques telles l'anxiété, la dépression, l'humiliation, la confusion, la peur, l'intimidation, le désespoir, le stress, la perte de confiance en soi, l'isolement, etc.

2

des conséquences physiques telles les ulcères, la nausée, l'insomnie, les troubles alimentaires, la fatigue, le manque d'énergie, la dépendance à la drogue, les maux de tête et de dos, etc.

3

des conséquences professionnelles : évaluations injustes, mauvaises références, performance diminuée, échecs académiques, renvoi, invalidité de longue durée, inquiétudes face à l'avenir, inquiétudes financières, etc.

4

d'autres conséquences : empoisonnement du climat à l'Université.

## POUR ARRÊTER LE HARCÈLEMENT...

- Dites « non ».
- Affrontez la personne qui vous harcèle.
- Demandez de l'aide.
- Fiez-vous à vos sentiments.
- Documentez chaque incident en indiquant la date, l'heure et la description de l'incident.
- Renseignez-vous.
- Parlez-en à quelqu'un à qui vous faites confiance.
- Fréquentez des endroits sécuritaires.

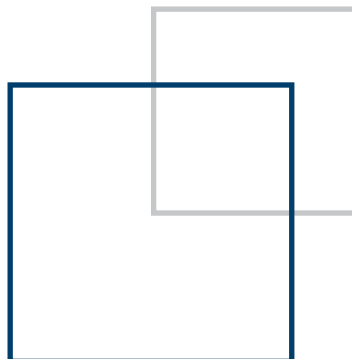
# NON, C'EST NON!

Pour toute question ou pour déposer une plainte, contactez une des personnes suivantes :

Athalie Arnal, directrice des ressources humaines  
Bureau 2401  
Téléphone : 204-237-1818, poste 401  
aarnal@ustboniface.ca

Janelle Ritchot, orienteuse  
Bureau 1118  
Téléphone : 204-237-1818, poste 469  
jritchot@ustboniface.ca

Donald Trudel, orienteur  
Bureau 1118  
Téléphone : 204-237-1818, poste 419  
dtrudel@ustboniface.ca



# LE HARCÈLEMENT ET LE HARCÈLEMENT SEXUEL

GUIDE POUR LA COMMUNAUTÉ  
UNIVERSITAIRE



Université de  
**Saint-Boniface**

Une éducation supérieure depuis 1818

# QU'EST-CE QUE LE HARCÈLEMENT?

Le harcèlement est un comportement offensant et inapproprié envers une personne en raison de son adhésion réelle ou présumée à un groupe de personnes et fondé sur les caractéristiques suivantes :

- ✓ l'ascendance;
- ✓ la nationalité;
- ✓ l'origine ethnique;
- ✓ la religion ou les croyances religieuses;
- ✓ l'âge;
- ✓ le sexe;
- ✓ l'orientation sexuelle;
- ✓ l'état matrimonial ou le statut familial;
- ✓ la source de revenu;
- ✓ les convictions politiques;
- ✓ les incapacités physiques ou mentales;
- ✓ la taille, le poids, l'apparence physique.

Le harcèlement peut aussi se définir comme de l'intimidation et peut comprendre :

- ✓ un comportement humiliant ou intimidant qui nuit au bien-être de la personne;
- ✓ un comportement unique grave qui a un effet durable et préjudiciable sur la personne.

L'Université de Saint-Boniface s'engage à fournir à l'ensemble de sa population un milieu de travail et d'étude propice au traitement équitable et à créer un climat fondé sur le respect, la collaboration et la compréhension réciproques.

**Le harcèlement sexuel** comprend toute attention de nature sexuelle non sollicitée.

La politique de l'USB définit le harcèlement sexuel comme :

- tout comportement ou commentaire de nature sexuelle, qui a lieu de façon répétée, offensante ou inappropriée;
- des avances sexuelles répétées qui sont désagréables et inappropriées;
- des avances sexuelles faites par une personne qui a le pouvoir d'accorder ou de refuser un avantage à la personne qui les subit, si la personne qui fait des avances sait ou devrait normalement savoir que celles-ci sont inappropriées;
- des représailles ou des menaces de représailles adressées à une personne qui a refusé d'accéder à des avances sexuelles.



# POLITIQUE DE L'USB

L'Université affirme que :

- aucune forme de harcèlement ne sera tolérée;
- les actions et les décisions posées dans le traitement des plaintes seront équitables, justes et conformes aux principes de la justice naturelle;
- le caractère confidentiel des dossiers de harcèlement sera maintenu;
- la sensibilisation au harcèlement et des mesures de prévention sont des moyens qui aideront à enrayer les effets nuisibles afin d'atteindre les objectifs visés par la politique.

Cette politique vise tous les membres de la communauté de l'Université, c'est-à-dire les étudiantes et étudiants ainsi que les membres du personnel et s'applique aux situations de harcèlement survenant sur le campus de l'Université ou hors campus, et dans le cadre d'activités ou de travaux liés à l'Université.



Consultez la politique Harcèlement et harcèlement sexuel en sa totalité sur le Web à l'adresse [ustboniface.ca/politiques](https://ustboniface.ca/politiques)